

Compte rendu
Séance du 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : Cyril BOMONT, Stéphanie CHARTIER-FOURRIER, Thomas DEFOSSEZ, Fabienne DOUCET, Muriel DUBARLE, Catherine GAGEAT-DIJOU, Agnès GUYON (a rejoint la réunion à 20h30), Mélie MALBERT, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Benjamin ROLAND, Jean STURMA.

Absent excusé : Claire RAMET, Bruno LEROUX.

Présentation des procurations : Claire RAMET à Thomas DEFOSSEZ.

Secrétaire de séance : Fabienne DOUCET.

Ordre du jour :

- Vente du camion (fourgon) de la commune
- Demande de subvention (renouvellement DETR 2021) travaux entretien du clocher
- Demande de subvention travaux d'enfouissement de réseaux rue de la Montagne, rue du Château
- Demande de subvention installation vidéoprotection

Questions diverses :

- Logement communal vacant

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020 est approuvé.

SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE
Réunion du conseil municipal à distance

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 "Autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire",

A cet effet, la loi reconnaît la possibilité de déroger à certaines dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et précise dans son article 6, les règles applicables jusqu'au terme de l'état d'urgence prorogé, aux lieux de réunion des assemblées délibérantes, au quorum, aux procurations ou bien encore à la possibilité de recourir à la téléconférence.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 vient d'être prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Vu la convocation du 04 janvier 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités,

Le conseil municipal, après vote par appel nominal, à l'unanimité, approuve :

- Article 1er : La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant : **Microsoft Teams**.
- Article 2 : L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.
- Article 3 : Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le lien mis sur le site internet **Microsoft Teams**.

- **Vente du camion (fourgon) de la commune**

M. le Maire rappelle que le camion fourgon de la commune est en panne depuis quelques semaines, d'importants frais sont à prévoir, les élus échangent sur la possibilité de vendre le véhicule.

Après échanges, les élus décident de vendre le camion CITROEN fourgon immatriculé DW-966-RQ en l'état.

- **Demande de subvention (renouvellement DETR 2021) travaux entretien du clocher**

La commune a fait en septembre 2020 une demande 'annule et remplace' de la demande de subvention (accordée en 2018) pour les travaux d'entretien du clocher auprès de l'Etat. Suite à la réception du dossier 'annule et remplace' la sous-préfecture informe la commune qu'une nouvelle demande complète doit être effectuée en 2021.

M. le Maire rappelle que le montant HT des travaux s'élevait à 61 149,35€ avant le retour des entreprises, revu à la hausse en septembre 2020 pour un montant HT de 66 765,47 €

Le programme de l'opération des travaux de l'Église de Fresnoy le Luat est le suivant :

Total HT des travaux	66 765,47 €
Conseil Départemental 25%	16 691,36 €
DETR 30%	20 029,64 €
Sauvegarde de l'Art Français (sur petite tranche de travaux)	15 000,00 €
Région Hauts de France	10 000,00 €
Part communale HT	5 044,47 €

La demande de subvention sera transmise au service de la Préfecture.

- **Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de renforcement et intégration des réseaux BT, EP et FT**

En 2020, SICAE-Oise et le SEZEO ont procédé à l'enfouissement du réseau basse-tension dans les différentes rues et notamment dans le carrefour formé par la rue de la Croix Lizot et la rue de l'Eglise et également dans le bas de la rue du Château.

La commune souhaite aujourd'hui terminer l'enfouissement de la rue du Château et de la rue de la Montagne en prolongement de la rue de la Croix Lizot.

La maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public (EP) étant transférée au SEZEO, la commune ne peut pas demander de DETR sur ce réseau.

Montant HT des travaux rue du Château :

Basse tension	Eclairage public	Réseau télécom
54 172,31 €	24 533,61 €	37 400,36 €

Montant HT des travaux rue de la Montagne :

Basse tension	Eclairage public	Réseau télécom
66 248,67 €	29 666,75 €	44 681,28 €

Plan de financement :

Montant total HT des travaux :	257 705,61 €
Subvention DETR :	33 005,00 €
Subvention Départementale :	53 372,97 €
Financement SEZEO HT :	64 594,98 €
Reste à charge commune HT :	106 732,66 €
TVA :	51 541,12 €
Reste à charge commune TTC :	158 273,78 €

La demande de subvention sera transmise au service de la Préfecture.

- **Demande de subvention installation vidéoprotection**

M. le Maire rappelle qu'en 2019 le groupement de Gendarmerie Départementale de l'Oise a réalisé le diagnostic de sécurité prenant en compte les besoins, les attentes et les contraintes de l'installation de caméras.

La Mairie a contacté l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) pour la mission d'assistance générale.

L'ADTO a fait parvenir l'étude de faisabilité relative au projet d'installation d'un système de vidéoprotection.

L'efficacité de la mise en place d'un système de vidéoprotection nécessite l'implantation de caméras aux entrées et sorties d'agglomération principalement, ainsi qu'à certains points stratégiques définis en accord avec les élus et services concernés.

Plan de financement estimatif :

Montant des travaux HT :	87 260,00 €
Assistance ADTO :	3 450,00 €
Subvention Conseil Départemental 49% du HT :	44 448,00 €
Subvention DETR 40% plafonné à 50 000€ :	20 000,00 € sous réserve d'acceptation
Maintenance HT sur 4 ans :	16 800,00 €
TVA 20% :	21 502,00 €
Total marché TTC :	64 564,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré va solliciter une subvention au taux maximum auprès -du Conseil Départemental, de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.

-de l'État au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales.

Questions diverses

La mairie sera fermée du 13/01/2021 au 29/01/2021.

Compte tenu du couvre-feu, la permanence des élus sera assurée les vendredis 15, 22 et 29 janvier 2021 de 17h à 18h.

Un logement en face de la mairie se libère à compter du 31/03/2021.

Les restaurateurs étaient satisfaits du geste de solidarité entrepris au sein du village. Ce projet va être remis en place courant janvier. Une sollicitation auprès des restaurateurs de Crépy-en-Valois et des communes voisines sera faite afin de rejoindre ce partenariat.

Notre dossier d'adhésion au Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a pâti du contexte sanitaire. Les délais de la consultation interministérielle ont été prorogés. Nous attendons le décret de classement de notre commune qui vraisemblablement ne devrait plus tarder.

Les devis concernant le chauffage de l'école ont été reçus. Les réparations vont pouvoir être réalisées.

Des panneaux en cartons plumes pour l'affichage des productions des enfants ont été remis à la directrice de l'école.

La cérémonie des vœux du maire et la traditionnelle galette du 24 /01/2021 sont annulés à la suite de la crise sanitaire.

la séance est levée à 22h00.